

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02715

Numéro SIREN : 672 039 971

Nom ou dénomination : DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2022 sous le numéro de dépôt 9925

DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 16.950.497 euros
Siège social : 17, rue des Deux Gares
92500 Rueil-Malmaison
672 039 971 RCS Nanterre

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2021

Pour copie certifiée conforme

François Eyraud
Directeur Général

DocuSigned by:
François Eyraud
3B0423CFFE1E411...

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	23 645 853	20 196 246	3 449 607	3 834 626
Autres immobilisations incorporelles	19 090 514	16 828 516	2 261 998	2 672 126
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	42 736 367	37 024 762	5 711 606	6 506 753
Terrains	17 636 505	14 029 933	3 606 571	3 885 335
Constructions	149 246 126	126 862 401	22 383 725	20 562 926
Installations techniques, matériel	538 383 384	426 390 222	111 993 162	105 106 172
Autres immobilisations corporelles	16 278 283	15 804 411	473 872	850 069
Immobilisations en cours	29 626 960	0	29 626 960	27 360 499
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	751 171 258	583 086 967	168 084 291	157 765 002
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	111 378	4 573	106 804	97 864
Prêts	384 194	384 194	0	0
Autres immobilisations financières	764 414	0	764 414	763 274
TOTAL immobilisations financières	1 259 985	388 767	871 218	861 138
Total Actif Immobilisé (II)	795 167 611	620 500 497	174 667 115	165 132 893
Matières premières, approvisionnements (1)	26 208 557	8 535 543	17 673 014	17 937 774
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	13 570 877	0	13 570 877	13 858 704
Marchandises	2 785 782	0	2 785 782	2 212 207
TOTAL Stock	42 565 215	8 535 543	34 029 672	34 008 685
Avances et acomptes versés sur commandes	960 116	0	960 116	736 773
Clients et comptes rattachés	137 083 018	2 141 459	134 941 559	140 699 624
Autres créances	211 741 139	1 058 546	210 682 593	179 095 414
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	349 784 273	3 200 005	346 584 268	320 531 810
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	0	0	0	0
TOTAL Disponibilités	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	70 525	0	70 525	41 204
Total Actif Circulant (III)	392 420 014	11 735 548	380 684 466	354 581 699
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	1 187 587 625	632 236 044	555 351 581	519 714 592

(1) Dépréciation du stock : 8 535 543 (dont dépréciation des pièces détachées : 7 257 773)

Bilan passif

BILAN-PASSIF		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	dont versé : 16 950 497	16 950 497	16 950 497
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	53 630	53 630
Réserve légale		1 695 047	1 695 047
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	791 559	141 559
TOTAL Réserves		2 486 606	1 836 606
Report à nouveau		70 260 912	41 556 330
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-12 847 582	28 704 582
Subventions d'investissement		2 686 590	326 554
Provisions réglementées		68 495 366	73 336 052
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		148 086 018	162 764 251
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		1 908 612	0
Provisions pour charges		69 025 305	26 557 327
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		70 933 917	26 557 327
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		7 410 069	4 264 415
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	22 772 315	24 845 597
TOTAL Dettes financières		30 182 384	29 110 012
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		205 101 978	200 843 335
Dettes fiscales et sociales		73 398 969	67 991 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 875 618	6 484 619
Autres dettes		18 772 697	25 872 342
TOTAL Dettes d'exploitation		306 149 263	301 191 798
Produits constatés d'avance		0	91 204
TOTAL DETTES (IV)		336 331 646	330 393 014
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		555 351 581	519 714 592

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque : 7 410 069 4 264 415

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	2 071	0	2 071	1 458
Production vendue biens	992 399 432	173 773 070	1 166 172 502	1 161 155 116
Production vendue services	125 736 180	2 237 063	127 973 243	144 109 663
Chiffres d'affaires nets	1 118 137 683	176 010 133	1 294 147 816	1 305 266 237
Production stockée			67 659 031	63 361 821
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 756 227	7 211 948
Autres produits			61 396 020	52 563 060
Total des produits d'exploitation (I)			1 426 959 095	1 428 403 066
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			79 389 942	81 412 552
Variation de stock (marchandises)			67 455 293	62 202 261
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			550 402 102	579 675 772
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-147 558	-1 480 901
Autres achats et charges externes			395 701 802	383 056 110
Impôts, taxes et versements assimilés			11 203 317	15 436 985
Salaires et traitements			109 574 769	109 245 460
Charges sociales			63 806 280	59 058 104
Dotations d'exploitation			28 716 195	29 881 009
sur immobilisations				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions			0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions			284 781	1 384 611
Pour risques et charges : dotations aux provisions			5 869 877	4 772 009
Autres charges			37 667 450	36 280 114
Total des charges d'exploitation (II)			1 349 924 252	1 360 924 087
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			77 034 844	67 478 980
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			69 005	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	84
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			16 621	67 316
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			85 626	67 399
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilés			1 405 778	1 481 798
Différences négatives de change			-2 654	22 784
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			1 403 125	1 504 582
RÉSULTAT FINANCIER			-1 317 498	-1 437 183
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			75 717 345	66 041 797

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 975 104	278 813
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 547 189	20 672 670
Total des produits exceptionnels (VII)	34 522 293	20 951 483
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 565 317	2 085 957
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	30 719 481	6 181 972
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	68 434 209	22 821 368
Total des charges exceptionnelles (VIII)	104 719 007	31 089 297
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-70 196 714	-10 137 814
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	7 423 206	10 361 372
Impôts sur les bénéfices (X)	10 945 007	16 838 029
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 461 567 014	1 449 421 949
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 474 414 597	1 420 717 366
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-12 847 582	28 704 582

Commentaire sur le résultat exceptionnel :

Le poste "Résultat exceptionnel" de -70,2 millions d'euros au 31/12/2021 résulte principalement de :

- Coûts de restructuration : -61,9 millions d'euros
- Pénalités commerciales : -5,3 millions d'euros
- Mise au rebut d'immobilisations : -5,8 millions d'euros
- Amortissements dérogatoires : +4,8 millions d'euros

DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 16.950.497 euros
Siège social . 17, rue des Deux Gares
92500 Rueil-Malmaison
672 039 971 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 AVRIL 2022**

DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 16.950.497 euros
Siège social : 17, rue des Deux Gares
92500 Rueil-Malmaison
672 039 971 RCS Nanterre

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 AVRIL 2022**

Le 14 avril 2022,

L'associé unique de la Société,

- la société **Compagnie Gervais Danone**, société anonyme au capital de 9.338.495.115,60 euros, dont le siège social est situé 17, boulevard Haussmann, 75009 Paris, immatriculée sous le numéro 552 067 092 RCS Paris (l'« **Associé Unique** »), représentée par Monsieur Yves Pellegrino, Président-Directeur Général,

Titulaire de la totalité des 1.111.508 actions composant le capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Une copie et l'accusé de réception de l'email d'envoi de la convocation adressé à l'Associé Unique ;
- Une copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux comptes de la Société ;
- Une copie et les accusés de réception des emails de convocations des représentants du Comité Social et Economique ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Le rapport de gestion ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; et
- Le texte des décisions proposées.

Après avoir confirmé que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts lui ont été communiqués ainsi qu'au Commissaire aux comptes ou, le cas échéant, tenu à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi ;

Et après avoir constaté que le Comité Social et Economique a obtenu, lors de sa convocation aux présentes décisions de l'Associé Unique, communication des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, du rapport de gestion du Directeur Général (sur délégation du Président) et du rapport du Commissaire aux comptes ;

A pris les décisions ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Directeur Général (sur délégation de pouvoirs du Président) et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
4. Conventions dites « réglementées » visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
5. Désignation de Monsieur Philippe Aubert en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société ;
6. Désignation de Monsieur Corentin Cavois en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société ;
7. Désignation de Monsieur Thierry Pasquet en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société ;
8. Désignation de Monsieur Bruno Mauduyt de la Grève en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société ;
9. Désignation de Madame Anne Vignalou en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société ;
10. Désignation de Monsieur Jonathan Longuemare en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société ;
11. Questions diverses ; et
12. Pouvoirs pour les formalités légales de publicité.

Le Commissaire aux comptes et les membres du Comité Social et Economique ont été régulièrement informés.

L'Associé Unique adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Rapport de gestion du Directeur Général (sur délégation de pouvoirs du Président) et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directeur Général (sur délégation de pouvoirs du Président) et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de (12.847.582,10) euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, soit une perte nette comptable de (12.847.582,10) euros, en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde sera porté de 70.260.911,74 euros à 57.413 329,64 euros.

L'Associé Unique décide de procéder à une distribution de réserves d'un montant de 57.409.388,20 euros, soit un dividende de 51,65 euros par action, à prélever sur le compte « Report à nouveau ». Le solde du compte « Report à nouveau » sera ainsi ramené, après l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de 57.413.329,64 euros à 3.941,44 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 avril 2022.

L'Associé Unique prend acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2018	52.418.717,28 € soit 47,16 € par action	Néant	Néant
31/12/2019	Néant	Néant	Néant
31/12/2020	Néant	Néant	Néant

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts)

L'Associé Unique approuve, en application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élevant à 382.270 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et prend acte de ce que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 108.603 euros

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

(Conventions dites « réglementées » visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte de ce qu'aucune convention dite « réglementée » n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

CINQUIEME DECISION

(Désignation de Monsieur Philippe Aubert en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société)

L'Associé Unique décide de désigner Monsieur Philippe Aubert, né le 21 mars 1972 à Vity-le-François (51), de nationalité française, demeurant 30, avenue Jean Monnet, Lieu-dit Clos Galley, 42330 Saint-Galmier en sa qualité de Directeur Industriel, en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société, avec effet immédiat et sans limitation de durée.

L'Associé Unique prend acte de ce que Monsieur Philippe Aubert a déclaré par avance accepter sa désignation en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société. L'Associé Unique prend également acte de ce que Monsieur Philippe Aubert a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer le pouvoir d'engager à titre habituel la Société.

L'Associé Unique décide que Monsieur Philippe Aubert représente la Société à l'égard des tiers ; à cette fin, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans l'intérêt constant de la Société. Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés, Monsieur Philippe Aubert doit se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toute limitation de ses pouvoirs découlant de mesures ou dispositions internes au groupe auquel la Société appartient.

L'Associé Unique décide que Monsieur Philippe Aubert ne percevra aucune rémunération additionnelle dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

SIXIEME DECISION

(Désignation de Monsieur Corentin Cavois en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société)

L'Associé Unique décide de désigner Monsieur Corentin Cavois, né le 12 juillet 1977 à Roubaix (59), de nationalité française, demeurant 9, rue Duhamel Liard, 59660 Marville, en sa qualité de Directeur de l'usine de Bailleul, en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société pour ses affaires concernant ladite usine, avec effet immédiat et sans limitation de durée.

L'Associé Unique prend acte de ce que Monsieur Corentin Cavois a déclaré par avance accepter sa désignation en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société. L'Associé Unique prend également acte de ce que Monsieur Corentin Cavois a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer le pouvoir d'engager à titre habituel la Société.

L'Associé Unique décide que Monsieur Corentin Cavois représente la Société à l'égard des tiers ; à cette fin, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans l'intérêt constant de la Société. Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés, Monsieur Corentin Cavois doit se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toute limitation de ses pouvoirs découlant de mesures ou dispositions internes au groupe auquel la Société appartient.

L'Associé Unique décide que Monsieur Corentin Cavois ne percevra aucune rémunération additionnelle dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

SEPTIEME DECISION

(Désignation de Monsieur Thierry Pasquet en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société)

L'Associé Unique décide de désigner Monsieur Thierry Pasquet, né le 27 décembre 1966 à Melle (79), de nationalité française, demeurant 3, quai Rossignol, 65500 Vic-en-Bigorre, en sa qualité de Directeur de l'usine de Villecomtal-sur-Arros, en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société pour ses affaires concernant ladite usine, avec effet immédiat et sans limitation de durée.

L'Associé Unique prend acte de ce que Monsieur Thierry Pasquet a déclaré par avance accepter sa désignation en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société. L'Associé Unique prend également acte de ce que Monsieur Thierry Pasquet a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer le pouvoir d'engager à titre habituel la Société.

L'Associé Unique décide que Monsieur Thierry Pasquet représente la Société à l'égard des tiers ; à cette fin, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans l'intérêt constant de la Société. Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés, Monsieur Thierry Pasquet doit se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toute limitation de ses pouvoirs découlant de mesures ou dispositions internes au groupe auquel la Société appartient.

L'Associé Unique décide que Monsieur Thierry Pasquet ne percevra aucune rémunération additionnelle dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

HUITIEME DECISION

(Désignation de Monsieur Bruno Mauduyt de la Grève en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société)

L'Associé Unique décide de désigner Monsieur Bruno Mauduyt de la Grève, né le 26 mai 1978 à Saint-Nazaire (44), de nationalité française, demeurant 218, rue du Tourne Midi, 76230 Bois-Guillaume en sa qualité de Directeur de l'usine de Ferrières-en-Bray, en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société pour ses affaires concernant ladite usine, avec effet immédiat et sans limitation de durée.

L'Associé Unique prend acte de ce que Monsieur Bruno Mauduyt de la Grève a déclaré par avance accepter sa désignation en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société. L'Associé Unique prend également acte de ce que Monsieur Bruno Mauduyt de la Grève a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer le pouvoir d'engager à titre habituel la Société.

L'Associé Unique décide que Monsieur Bruno Mauduyt de la Grève représente la Société à l'égard des tiers ; à cette fin, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans l'intérêt constant de la Société. Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés, Monsieur Bruno Mauduyt de la Grève doit se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toute limitation de ses pouvoirs découlant de mesures ou dispositions internes au groupe auquel la Société appartient.

L'Associé Unique décide que Monsieur Bruno Mauduyt de la Grève ne percevra aucune rémunération additionnelle dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

NEUVIEME DECISION

(Désignation de Madame Anne Vignalou en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société)

L'Associé Unique décide de désigner Madame Anne Vignalou, née le 3 juin 1973 à Périgueux (24), de nationalité française, demeurant 19, rue de la Miséricorde, 14000 Caen en sa qualité de Directeur de l'usine de Le Molay-Littry, en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société pour ses affaires concernant ladite usine, avec effet immédiat et sans limitation de durée.

L'Associé Unique prend acte de ce que Madame Anne Vignalou a déclaré par avance accepter sa désignation en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société. L'Associé Unique prend également acte de ce que Madame Anne Vignalou a déclaré n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer le pouvoir d'engager à titre habituel la Société.

L'Associé Unique décide que Madame Anne Vignalou représente la Société à l'égard des tiers ; à cette fin, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans l'intérêt constant de la Société. Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés, Madame Anne Vignalou doit se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toute limitation de ses pouvoirs découlant de mesures ou dispositions internes au groupe auquel la Société appartient.

L'Associé Unique décide que Madame Anne Vignalou ne percevra aucune rémunération additionnelle dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DIXIEME DECISION

(Désignation de Monsieur Jonathan Longuemare en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société)

L'Associé Unique décide de désigner Monsieur Jonathan Longuemare, né le 9 janvier 1981 à Harfleur (76), de nationalité française, demeurant 13E, rue des Tuileries, 69740 Genas, en sa qualité de Directeur de l'usine de Saint-Just-Chaleyssin, en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société pour ses affaires concernant ladite usine, avec effet immédiat et sans limitation de durée.

L'Associé Unique prend acte de ce que Monsieur Jonathan Longuemare a déclaré par avance accepter sa désignation en tant que personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société. L'Associé Unique prend également acte de ce que Monsieur Jonathan Longuemare a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer le pouvoir d'engager à titre habituel la Société.

L'Associé Unique décide que Monsieur Jonathan Longuemare représente la Société à l'égard des tiers ; à cette fin, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans l'intérêt constant de la Société. Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés, Monsieur Jonathan Longuemare doit se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toute limitation de ses pouvoirs découlant de mesures ou dispositions internes au groupe auquel la Société appartient.

L'Associé Unique décide que Monsieur Jonathan Longuemare ne percevra aucune rémunération additionnelle dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

ONZIEME DECISION

(Question diverses)

Aucune question n'est abordée au titre des questions diverses.

DOUZIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités légales de publicité)

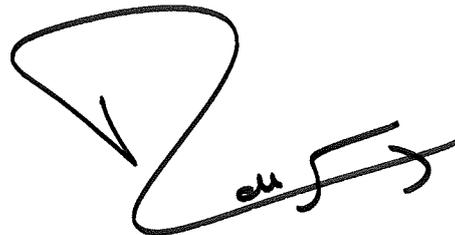
L'Associé Unique confère tout pouvoir à Koehler-Magne Series – Avocats, 122, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, avec faculté de subdélégation, porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Compagnie Gervais Danone)
Associé Unique)
Par Yves Pellegrino)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Pellegrino', with a large, stylized loop at the beginning.



Danone Produits Frais France

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Danone Produits Frais France

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Danone Produits Frais France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Danone Produits Frais France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation et la comptabilisation de la provision relative au Plan Local First tel qu'indiqué dans le paragraphe "Faits marquants" de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Alexandre Chrétien

COMPTES ANNUELS

Danone Produits Frais France

Société par actions simplifiée

17 rue des Deux Gares 92500 Rueil-Malmaison

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	2 071	0	2 071	1 458
Production vendue biens	992 399 432	173 773 070	1 166 172 502	1 161 155 116
Production vendue services	125 736 180	2 237 063	127 973 243	144 109 663
Chiffres d'affaires nets	1 118 137 683	176 010 133	1 294 147 816	1 305 266 237
Production stockée			67 659 031	63 361 821
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 756 227	7 211 948
Autres produits			61 396 020	52 563 060
Total des produits d'exploitation (I)			1 426 959 095	1 428 403 066
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			79 389 942	81 412 552
Variation de stock (marchandises)			67 455 293	62 202 261
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			550 402 102	579 675 772
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-147 558	-1 480 901
Autres achats et charges externes			395 701 802	383 056 110
Impôts, taxes et versements assimilés			11 203 317	15 436 985
Salaires et traitements			109 574 769	109 245 460
Charges sociales			63 806 280	59 058 104
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	28 716 195	29 881 009
		Dotations aux provisions	0	0
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		284 781	1 384 611
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		5 869 877	4 772 009
Autres charges			37 667 450	36 280 114
Total des charges d'exploitation (II)			1 349 924 252	1 360 924 087
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			77 034 844	67 478 980
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			69 005	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	84
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			16 621	67 316
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			85 626	67 399
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			1 405 778	1 481 798
Différences négatives de change			-2 654	22 784
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			1 403 125	1 504 582
RÉSULTAT FINANCIER			-1 317 498	-1 437 183
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			75 717 345	66 041 797

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 975 104	278 813
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 547 189	20 672 670
Total des produits exceptionnels (VII)	34 522 293	20 951 483
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 565 317	2 085 957
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	30 719 481	6 181 972
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	68 434 209	22 821 368
Total des charges exceptionnelles (VIII)	104 719 007	31 089 297
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-70 196 714	-10 137 814
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	7 423 206	10 361 372
Impôts sur les bénéfices (X)	10 945 007	16 838 029
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 461 567 014	1 449 421 949
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 474 414 597	1 420 717 366
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-12 847 582	28 704 582

Commentaire sur le résultat exceptionnel :

Le poste "Résultat exceptionnel" de -70,2 millions d'euros au 31/12/2021 résulte principalement de :

- Coûts de restructuration : -61,9 millions d'euros
- Pénalités commerciales : -5,3 millions d'euros
- Mise au rebut d'immobilisations : -5,8 millions d'euros
- Amortissements dérogatoires : +4,8 millions d'euros

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	23 645 853	20 196 246	3 449 607	3 834 626
Autres immobilisations incorporelles	19 090 514	16 828 516	2 261 998	2 672 126
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	42 736 367	37 024 762	5 711 606	6 506 753
Terrains	17 636 505	14 029 933	3 606 571	3 885 335
Constructions	149 246 126	126 862 401	22 383 725	20 562 926
Installations techniques, matériel	538 383 384	426 390 222	111 993 162	105 106 172
Autres immobilisations corporelles	16 278 283	15 804 411	473 872	850 069
Immobilisations en cours	29 626 960	0	29 626 960	27 360 499
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	751 171 258	583 086 967	168 084 291	157 765 002
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	111 378	4 573	106 804	97 864
Prêts	384 194	384 194	0	0
Autres immobilisations financières	764 414	0	764 414	763 274
TOTAL immobilisations financières	1 259 985	388 767	871 218	861 138
Total Actif Immobilisé (II)	795 167 611	620 500 497	174 667 115	165 132 893
Matières premières, approvisionnements (1)	26 208 557	8 535 543	17 673 014	17 937 774
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	13 570 877	0	13 570 877	13 858 704
Marchandises	2 785 782	0	2 785 782	2 212 207
TOTAL Stock	42 565 215	8 535 543	34 029 672	34 008 685
Avances et acomptes versés sur commandes	960 116	0	960 116	736 773
Clients et comptes rattachés	137 083 018	2 141 459	134 941 559	140 699 624
Autres créances	211 741 139	1 058 546	210 682 593	179 095 414
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	349 784 273	3 200 005	346 584 268	320 531 810
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	0	0	0	0
TOTAL Disponibilités	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	70 525	0	70 525	41 204
Total Actif Circulant (III)	392 420 014	11 735 548	380 684 466	354 581 699
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	1 187 587 625	632 236 044	555 351 581	519 714 592

(1) Dépréciation du stock : 8 535 543 (dont dépréciation des pièces détachées : 7 257 773)

Bilan passif

BILAN-PASSIF		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	dont versé : 16 950 497	16 950 497	16 950 497
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	53 630	53 630
Réserve légale		1 695 047	1 695 047
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	791 559	141 559
TOTAL Réserves		2 486 606	1 836 606
Report à nouveau		70 260 912	41 556 330
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-12 847 582	28 704 582
Subventions d'investissement		2 686 590	326 554
Provisions réglementées		68 495 366	73 336 052
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		148 086 018	162 764 251
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		1 908 612	0
Provisions pour charges		69 025 305	26 557 327
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		70 933 917	26 557 327
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		7 410 069	4 264 415
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	22 772 315	24 845 597
TOTAL Dettes financières		30 182 384	29 110 012
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		205 101 978	200 843 335
Dettes fiscales et sociales		73 398 969	67 991 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 875 618	6 484 619
Autres dettes		18 772 697	25 872 342
TOTAL Dettes d'exploitation		306 149 263	301 191 798
Produits constatés d'avance		0	91 204
TOTAL DETTES (IV)		336 331 646	330 393 014
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		555 351 581	519 714 592

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque : 7 410 069 4 264 415

Faits marquants

Plan Local First pour la nouvelle organisation de Danone

Contexte

Au regard de la généralisation de la crise sanitaire du Covid-19 et constatant l'émergence d'un environnement radicalement nouveau, Danone a annoncé, le 19 octobre 2020, la mise en place d'une nouvelle organisation (plan Local First) pour (i) servir au mieux sa stratégie et (ii) optimiser l'exécution de ses plans de transformation et d'adaptation, (iii) en étant mieux adapté et plus agile au niveau local :

- passage d'une organisation mondiale par catégories à une organisation locale par zones géographiques ;
- intégration de la chaîne de valeur, End-to-End Design-to-Delivery : création d'une nouvelle fonction stratégique regroupant de manière intégrée les compétences locales et globales en Recherche et Innovation, Cycles et Achats, Opérations (production et chaîne de distribution) et Qualité.

Impacts sur les comptes statutaires de Danone Produits Frais France

S'agissant d'une restructuration stratégique, ses effets sont comptabilisés en Résultat Exceptionnel.

Mesures visant les salariés

Les mesures visant les salariés consistent principalement en des indemnités de départs et des mesures d'accompagnement. Leurs coûts font l'objet d'une provision dès lors que les principales caractéristiques du plan sont annoncées aux salariés concernés ou à leurs représentants le cas échéant.

Les coûts comptabilisés en 2021 relatifs aux mesures visant les salariés s'élèvent à 42 millions d'euros et font majoritairement l'objet d'une provision.

Le déploiement du plan Local First en France se fait en deux phases : un plan de départs volontaires qui a été clos en décembre, et qui sera suivi par une phase de départs contraints en 2022.

Au 31 décembre 2021, la provision comptabilisée en France concerne ces deux plans. Pour l'évaluer, le Groupe a procédé à sa meilleure estimation, à cette date, sur la base des mesures d'accompagnement après consultation des partenaires sociaux, et en se basant sur :

- les données des dossiers des salariés identifiés comme éligibles au plan de départs volontaires : nombre effectif de départs volontaires et leurs indemnités de départs valorisées en tenant compte (i) des données individuelles des salariés concernés (âge, ancienneté et salaire), et (ii) d'hypothèses moyennes sur certaines mesures d'accompagnement (notamment la durée de reclassement) ;
- les estimations suivantes au titre de la phase de départs contraints :
 - o nombre et catégories de postes visés par des suppressions tels qu'annoncés aux partenaires sociaux et non déjà couverts par le plan de départs volontaires et les postes déjà vacants ;
 - o hypothèses d'indemnités de départ fonction de l'âge et l'ancienneté moyens et du salaire moyen par niveau de qualification pour ces postes concernés ;
 - o hypothèses moyennes du coût et de la durée des mesures d'accompagnement (notamment la durée de reclassement) : reprise des hypothèses retenues pour le plan de départs volontaires.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, les engagements hors bilan pour retraites et autres engagements à long terme ont été réévalués pour tenir compte des incidences des plans annoncés.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des dispositions applicables relatives aux règlements émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels sont conformes au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux) ;
- à leur coût de production (biens produits) ;
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

à l'exception des immobilisations acquises avant le 31/12/1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation dans le cadre légal.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Type d'immobilisation	Durée
Construction, aménagements des constructions	8 à 50 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Matériels et outillages	3 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	2 à 10 ans

Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de : marques, fonds commerciaux et de logiciels informatiques.

Le fonds commercial porte sur les éléments non identifiables individuellement, et par conséquent ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement. Il est déprécié en totalité. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Participations et autres titres immobilisés

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires qui sont amortis sur 5 ans à compter de la date d'acquisition. La déduction fiscale de ces coûts est assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires. Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire se confirme être inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères, dont la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés et les capitaux propres réévalués. Les hypothèses, estimations ou appréciations utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de volatilité économique et financière.

Les dépréciations sont comptabilisées en autres charges et produits financiers, à l'exception des reprises de dépréciation réalisées dans le cadre de cessions de participations qui sont enregistrées en produits exceptionnels. Les résultats de cession de titres de participation sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués aux coûts réels d'achat comprenant le prix d'achat et les frais accessoires, suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production (prix de revient), qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Créances

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Autres créances

Les autres créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan.

Le risque d'irrécouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décôte.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées et les provisions pour investissement figurant représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressource nécessaire à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC N°2000-06 sur les passifs.

En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Fonds de participation des salariés

Conformément à la législation les sommes versées au fond de participation sont bloquées pendant 5 ans.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros à la clôture de l'exercice.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

Dépenses de R&D

Les dépenses liées à la recherche et développement sont intégralement passées en charge.

NOTE SUR LE BILAN

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	41 898 131	0	491 326	
	Terrains	17 694 244	0	25 942	
Constructions	Sur sol propre	144 456 241	0	3 420 621	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	0	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	523 890 570	0	16 835 792	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement divers	902 118	0	0	
	Matériel de transport	653 351	0	3 511	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	14 147 268	0	389 235	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	27 360 499	0	25 725 866	
	Avances et acomptes	0	0	0	
TOTAL (III)		729 104 291	0	46 400 967	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	0	0	0	
	Autres titres immobilisés	102 438	0	8 940	
	Prêts et autres immobilisations financières	1 147 468	0	1 140	
TOTAL (IV)		1 249 905	0	10 080	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		772 252 327	0	46 902 373	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	-406 541	59 630	42 736 367	42 736 367
	Terrains	-32 294	115 975	17 636 505	17 463 907
Constructions	Sur sol propre	-1 899 481	530 217	149 246 126	147 547 283
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	0	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-20 886 888	23 229 866	538 383 384	538 290 667
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement divers	0	6 213	895 905	895 905
	Matériel de transport	0	3 380	653 483	653 483
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-234 201	41 808	14 728 895	14 728 895
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	23 459 405	0	29 626 960	29 626 960
	Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL (III)		406 541	23 927 459	751 171 258	749 207 101
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	111 378	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	1 148 608	0
TOTAL (IV)		0	0	1 259 985	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	23 987 089	795 167 611	791 943 469

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		35 391 378	1 693 014	59 630	37 024 762		
Terrains		13 808 908	306 123	85 098	14 029 933		
Constructions	Sur sol propre	123 893 314	3 469 862	500 776	126 862 401		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	0	0	0	0		
Installations techniques, matériels et outillages		406 135 520	22 811 649	17 461 901	411 485 268		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	861 562	35 639	6 213	890 988		
	Matériel de transport	610 415	24 242	3 380	631 277		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 183 267	375 667	41 808	13 517 126		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		558 492 987	27 023 181	18 099 175	567 416 993		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		593 884 365	28 716 195	18 158 806	604 441 755		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionne I	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionne I	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	1 481	0	0	16 757	0	0	-15 276
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	8 971 979	0	0	13 796 628	0	-4 824 649
Inst gén.	0	0	0	16 064	0	0	-16 064
M.Transport	398	0	0	255	0	0	143
Mat bureau.	0	17 492	0	0	2 332	0	15 161
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORP.	1 879	8 989 471	0	33 076	13 798 960	0	-4 840 686
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		8 989 471	0	33 076	13 798 960	0	-4 840 686
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
		Créances rattachées à des participations	0	0	0	
		Prêts	384 194	384 194	0	
		Autres immos financières	764 414	0	764 414	
		TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE	1 148 608	384 194	764 414	
		Clients douteux ou litigieux	1 032 967	1 032 967	0	
		Autres créances	136 050 051	136 050 051	0	
		Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0	
		Personnel et comptes rattachés	787 119	787 119	0	
		Securité sociale et autres organismes sociaux	169 021	169 021	0	
		Etat et autres collectivités				
		Impôts sur les bénéfécies	0	0	0	
		Taxe sur la valeur ajoutée	32 865 377	32 865 377	0	
		Autres impôts	24 419	24 419	0	
		Etat - divers	0	0	0	
		Groupes et associés	158 692 368	158 692 368	0	
		Débiteurs divers	19 202 837	19 202 837	0	
		TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	348 824 157	348 824 157	0	
		Charges constatées d'avance	70 525	70 525	0	
		TOTAL DES CREANCES	350 043 290	349 278 876	764 414	
		Prêts accordés en cours d'exercice	0			
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	0			
		Prêts et avances consentis aux associés	0			
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
		Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits (1)	7 410 069	7 410 069	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
		Emprunts et dettes financières divers (2)	22 772 315	5 176 084	17 572 231	24 000
		Fournisseurs et comptes rattachés	205 101 978	205 101 978	0	0
		Personnel et comptes rattachés	48 307 845	48 307 845	0	0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 553 642	17 553 642	0	0
		Etat et autres collectivités publiques				
		Impôts sur les bénéfécies	0	0	0	0
		Taxe sur la valeur ajoutée	652 465	652 465	0	0
		Obligations cautionnées	0	0	0	0
		Autres impôts	6 885 017	6 885 017	0	0
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 875 618	8 875 618	0	0
		Groupes et associés	0	0	0	0
		Autres dettes	18 772 697	18 772 697	0	0
		Dettes représentative de titres empruntés	0	0	0	0
		Produits constatés d'avance	0	0	0	0
		TOTAL DES DETTES	336 331 646	318 735 416	17 572 231	24 000
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :

7 410 069

(2) Dont :

- Fonds de participation (et intérêts sur fonds de participation)

22 748 315

- Dépôts reçus

24 000

Composition du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2021	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 111 508			1 111 508	15,25
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	1 111 508	0	0	1 111 508	

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	16 950 497						16 950 497
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0						0
Ecart de réévaluation	53 630						53 630
Réserve légale	1 695 047						1 695 047
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	141 559						141 559
Report à nouveau	41 556 330				28 704 582		70 260 912
Résultat de l'exercice	28 704 582		12 847 582		-28 704 582		-12 847 582
Subventions d'investissement	326 554	2 490 198	130 163				2 686 589
Provisions réglementées	73 336 052	8 991 350	13 832 036				68 495 366
TOTAL CAPITAUX PROPRES	162 764 251	11 481 548	26 809 781	0	0	0	147 436 018

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	73 336 052	8 991 350	13 832 036	68 495 366
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	73 336 052	8 991 350	13 832 036	68 495 366
Provisions pour litige (1)	1 260 047	1 137 234	494 163	1 903 118
Provisions pour garanties	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	15 692	10 197	5 495
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	18 734 555	2 777 666	6 455 580	15 056 642
Provisions pour impôts	0	241 935	46 140	195 795
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges (1)	5 912 725	50 746 339	2 886 196	53 772 868
TOTAL (II)	25 907 327	54 918 866	9 892 276	70 933 917
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	12 846 302	10 231 492	7 407 819	15 669 974
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	388 767	0	0	388 767
Provisions sur stocks	8 250 762	447 159	162 378	8 535 543
Provisions sur comptes clients	2 141 459	0	0	2 141 459
Autres provisions pour dépréciations	1 058 546	0	0	1 058 546
TOTAL (III)	24 685 836	10 678 651	7 570 197	27 794 290
TOTAL GENERAL (I + II + III)	123 929 215	74 588 867	31 294 509	167 223 573
Dont dotations et reprises d'exploitation		6 154 658	3 747 320	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		68 434 209	27 547 189	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

(1) Le solde des provisions pour risques prud'homaux au 31/12/2020 s'élève à 1 260 047 euros et a été reclassé en 2021 du poste "Autres provisions pour risques et charges" au poste "Provisions pour litige".

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	925 659
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	116 568 589
Dettes fiscales et sociales	59 352 755
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	8 875 618
Autres dettes	13 167 042
Total	198 889 664

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	7 077 204
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	169 021
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	2 945 674
Disponibilités	0
Total	10 191 899

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés				
Engagements d'achats de biens et services	330 381 624	196 332 548	134 049 076	
Engagements d'achats d'immobilisations	1 236 689	1 236 689		
Engagement de loyer sur des locations simples	14 864 174	3 789 752	9 715 693	1 358 729
A.Total engagements liés à l'exploitation	346 482 487	201 358 989	143 764 769	1 358 729
	0			
B.Total engagements liés au financement	0	0	0	0
	0			
C. Total autres engagements donnés	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	346 482 487	201 358 989	143 764 769	1 358 729
Engagements reçus				
Vente de lait et crème avec des tiers	48 960 914	48 960 914		
Vente de lait intragroupe	16 514 933	16 514 933		
Cautions et avals délivrés par la banque	1 767 433		1 512 156	255 277
II. Total engagements reçus	67 243 280	65 475 847	1 512 156	255 277
Engagements réciproques				
Achat/Vente de lait avec des tiers	19 311 000	9 655 500	9 655 500	
III. Total engagements réciproques	19 311 000	9 655 500	9 655 500	0

Engagements donnés :

Les engagements d'achats de biens et services envers les tiers comprennent principalement :

- Engagements d'achats de lait : 325 967 milliers d'euros

Les quantités estimées ont été valorisées au prix standard moyen 2021.

Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Total
Indemnités de départ à la retraite	30 699 428
Retraite Urbaine	14 734 242
Médailles du travail	2 152 407

Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédits projetés.

Les engagements de retraite provisionnés s'élèvent à 12,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La différence entre la provision de ces engagements (12,9 millions d'euros) et les engagements de retraite constatés à la clôture de l'exercice (45,4 millions d'euros) correspond aux écarts actuariels non comptabilisés.

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ en retraite des salariés font l'objet d'une provision réajustée chaque année.

Les hypothèses prises en compte fin 2021 pour le calcul de la provision sont les suivantes :

Âge moyen de départ en retraite : entre 60 et 66 ans.

Taux d'actualisation : 1,00%

Pourcentage d'augmentation des salaires (inflation incluse) : Exécutif = 3,00% Non exécutif = 1,75%

Régime de retraite Urbaine

Depuis 1988, la Société a effectué des versements auprès d'un organisme spécialisé et a constitué une provision de façon à couvrir la totalité des engagements de retraite et indemnité assimilés, accordés à un certain nombre de bénéficiaires. Cette provision est réajustée à la clôture de chaque exercice. La provision constituée dans les comptes correspond à la différence entre l'engagement de la société et la valeur des fonds correspondant.

En 2021, la Société a versé 500 000 euros sur le fonds de retraite Urbaine pour sécuriser les versements des indemnités de retraite au titre de ce régime.

Médailles du travail

La Société a effectué des versements auprès d'un organisme spécialisé et a constitué une provision de façon à couvrir la totalité des engagements de médailles du travail accordés à certains bénéficiaires. Cette provision est réajustée à la clôture de chaque exercice.

L'engagement de la Société provisionné dans les comptes s'élève à 2 152 407 euros au 31 décembre 2021.

Société consolidante

Selon le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC 2014-03, l'article du PCG 833-2/9 modifié précise :

La société fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Danone, Société mère.

Les comptes annuels sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues aux coordonnées postales suivantes :

Société mère : DANONE -17 boulevard Haussmann 75009 PARIS

Intégration fiscale

La société DANONE a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Cette convention a été signée dans le cadre de l'option prise par DANONE pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par DANONE.

Au titre de l'exercice, le résultat fiscal retenu pour l'intégration fiscale s'élève à 43 936 225,00 €.

Effectifs

Effectifs	Effectif moyen	
	2021	2020
Ingénieurs et Cadres	684	674
Agents de maîtrise	740	754
Employés et techniciens	73	77
Ouvriers	822	823
TOTAL	2 319	2 328
Dont apprentis	151	123